

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

### **Le Fonds régions et ruralité est de retour : un premier appel à projets est lancé**

**Montmagny, le 27 avril 2026** – La MRC de Montmagny annonce avec enthousiasme le retour du Fonds régions et ruralité (FRR) et le lancement d'un premier appel à projets. Ce programme du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vise à soutenir des initiatives structurantes qui contribuent au dynamisme, à l'attractivité et à la vitalité des milieux de vie.

Pour la période 2026 à 2028, cinq appels à projets sont prévus. Ils s'adressent aux organismes municipaux, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises, ainsi qu'aux établissements des secteurs de la santé et de l'éducation.

Le FRR – soutien aux projets - se décline en deux volets :

Le **volet 2 – développement territorial** soutient des projets à portée locale et régionale. Il est réparti en deux enveloppes :

- Le soutien aux projets locaux, qui représente 45 % de l'enveloppe totale, soit 652 662 \$ ;
- Le soutien aux projets régionaux, qui représente 55 % de l'enveloppe totale, soit 797 697 \$.

Le **volet 3 – vitalisation** vise quant à lui à appuyer des initiatives dans les municipalités identifiées comme dévitalisées selon l'indice de vitalité économique. Une enveloppe de 1 130 718 \$ est réservée à des projets structurants dans les municipalités suivantes : Saint-Just-de-Bretenières, Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Montmagny et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

Le premier appel à projets se déroule du 27 avril au 22 mai 2026, tandis qu'un second est prévu du 28 septembre au 23 octobre 2026.

Les promoteurs sont invités à déposer leur projet par courriel, durant les périodes d'appel, auprès de l'équipe de développement territorial de la MRC : Mmes Frédérique Boulet, [fboulet@montmagny.com](mailto:fboulet@montmagny.com), 418 248-5985, poste 325 et Mélanie Pouliot, [mpouliot@montmagny.com](mailto:mpouliot@montmagny.com), 418 248-5985, poste 328.

Le formulaire de dépôt ainsi que la liste complète des documents requis sont disponibles sur le site Web de la MRC de Montmagny [Fonds régions et ruralité \(FRR\) - MRC de Montmagny](#).

Les documents obligatoires incluent notamment le formulaire de projet dûment complété et signé, le montage financier à l'aide de la grille Excel, une résolution de l'organisme ou de la municipalité, ainsi que tout document pertinent à l'analyse du projet (états financiers, lettres patentes, soumissions, plan d'affaires, photos, etc.).

Les promoteurs sont fortement encouragés à communiquer avec l'équipe de développement territorial dès l'étape de planification de leur projet afin de maximiser leurs chances de succès.

Pour la préfet de la MRC de Montmagny, madame Chantal Côté « Le Fonds régions et ruralité est bien plus qu'un simple programme de financement. Il constitue un véritable levier pour répondre aux besoins des communautés et favoriser l'émergence de projets porteurs qui dépassent les frontières municipales. »

- 30 -

Source et information : Isabelle Normand | Coordonnatrice aux communications | MRC de Montmagny | [communication@montmagny.com](mailto:communication@montmagny.com) 418 248-5985, poste 321.